



## Le juste vivra par la foi Méditations sur l'épître aux Romains

# Justifiés par la foi en Jésus-Christ

Romains 3.21-31 et 4.1-25

Je continue notre parcours de la lettre de Paul aux Romains, là où nous l'avons laissée dans un article précédent, c'est-à-dire au point où personne, pas plus les païens que les Juifs, ne peuvent se prétendre justes devant Dieu et échapper à sa condamnation. La loi de Moïse condamne les Juifs qui l'ont reçue sans toutefois la mettre en pratique. Mais alors, qui peut être déclaré juste devant Dieu, et par quel moyen? Voici la suite du troisième chapitre de la lettre de Paul aux Romains :

*« Mais maintenant, Dieu a révélé comment il nous déclare justes sans faire intervenir la loi, comme l'avaient annoncé les livres de la loi et les écrits des prophètes. Dieu déclare les hommes justes par leur foi en Jésus-Christ, et cela s'applique à tous ceux qui croient, car il n'y a pas de différence entre les hommes. C'est lui que Dieu a offert comme une victime destinée à expier les péchés, pour ceux qui croient en son sacrifice. Ce sacrifice montre la justice de Dieu qui a pu laisser impunis les péchés commis autrefois, au temps de sa patience. Ce sacrifice montre aussi la justice de Dieu dans le temps présent, car il lui permet d'être juste tout en déclarant juste celui qui croit en Jésus. Reste-t-il donc encore une raison de se vanter? Non, cela est exclu. Pourquoi? Parce que ce qui compte, ce n'est plus le principe du mérite, mais celui de la foi. Voici donc ce que nous affirmons : l'homme est déclaré juste par la foi sans qu'il ait à accomplir les œuvres qu'exige la loi. Ou alors : Dieu serait-il seulement le Dieu des Juifs? N'est-il pas aussi le Dieu des non-Juifs? Bien sûr, il est aussi le Dieu des non-Juifs. Car il n'y a qu'un seul Dieu qui justifie les Juifs en raison de leur foi et qui justifie les non-Juifs au moyen de leur foi. Mais alors, est-ce que nous annulons la loi au moyen de la foi? Loin de là! Nous confirmons la loi » (Rm 3.21-31).*

Mais en quoi la loi est-elle confirmée par ce que Paul vient de dire? Eh bien, elle l'est dans la mesure où l'Ancien Testament prophétise que toutes les nations seront appelées à croire au vrai Dieu et à abandonner leurs idoles. Le passage que nous venons de citer trouve son expression centrale aux versets 23 et 24 :

*« Tous ont péché, en effet, et sont privés de la glorieuse présence de Dieu, et ils sont déclarés justes par sa grâce; c'est un don que Dieu leur fait par le moyen de la délivrance apportée par Jésus-Christ » (Rm 3.23-24).*

Au chapitre 4 de sa lettre, Paul va s'étendre sur cette foi qui justifie l'homme devant Dieu, en prenant des exemples tirés de l'Ancien Testament et en citant le livre de la Genèse ainsi que le Psaume 32. Je vous cite l'intégralité de ce quatrième chapitre :

« Prenons l'exemple d'Abraham, l'ancêtre de notre peuple, selon la descendance physique. Que pouvons-nous dire à son sujet? Quelle a été son expérience? S'il a été déclaré juste en raison de ce qu'il a fait, alors certes, il peut se vanter. Mais ce n'est pas ainsi que Dieu voit la chose! En effet, que dit l'Écriture? "Abraham a eu confiance en Dieu, et Dieu, en portant sa foi à son crédit, l'a déclaré juste." Si quelqu'un accomplit un travail, on lui compte son salaire non pas comme si on lui faisait une faveur, mais d'après ce qui lui est dû. Et si quelqu'un n'accomplit pas d'œuvre, mais place sa confiance en Dieu qui déclare juste les pécheurs, Dieu le déclare juste en portant sa foi à son crédit. David exprime aussi de la même manière le bonheur de l'homme que Dieu déclare juste sans qu'il ait produit d'œuvres pour le mériter : "Heureux ceux dont les fautes ont été pardonnées et dont les péchés ont été effacés. Heureux l'homme au compte de qui le Seigneur ne porte pas le péché." Ce bonheur est-il réservé aux seuls circoncis, ou est-il aussi accessible aux incirconcis? Nous venons de le dire : Abraham a été déclaré juste par Dieu qui a porté sa foi à son crédit. À quel moment cela a-t-il eu lieu? Quand il était circoncis ou quand il était encore incirconcis? Ce n'est pas quand il était circoncis, mais quand il ne l'était pas encore. Et Dieu lui donna ensuite le signe de la circoncision comme sceau de la justice qu'il avait déjà reçue par la foi avant d'être circoncis. Il est devenu ainsi le père de tous ceux qui croient sans être circoncis pour qu'eux aussi soient déclarés justes par Dieu de la même manière. Il est aussi devenu le père des circoncis qui ne se contentent pas d'avoir la circoncision, mais qui suivent l'exemple de la foi que notre père Abraham a manifestée lorsqu'il était encore incirconcis. Car la promesse de recevoir le monde en héritage a été faite à Abraham et à sa descendance non parce qu'il avait obéi à la loi, mais parce que Dieu l'a déclaré juste à cause de sa foi. En effet s'il faut être sous le régime de la loi pour avoir droit à cet héritage, alors la foi est sans objet et la promesse est annulée. Car la loi produit la colère de Dieu. Or, là où il n'y a pas de loi, il n'y a pas non plus de transgression. Voilà pourquoi l'héritage est promis à la foi : c'est pour qu'il soit un don de la grâce. Ainsi, la promesse se trouve confirmée à toute la descendance d'Abraham, c'est-à-dire non seulement à celle qui est sous le régime de la loi, mais aussi à celle qui partage la foi d'Abraham. Il est notre père à tous, comme le dit l'Écriture : "Je t'ai établi pour être le père d'une multitude de peuples." Placé en présence de Dieu, il mit sa confiance en celui qui donne la vie aux morts et appelle à l'existence ce qui n'existe pas. Alors que tout lui interdisait d'espérer, il a espéré et a cru. Ainsi il est devenu le père d'une multitude de peuples, conformément à ce que Dieu lui avait dit : "Ta descendance sera nombreuse." Il considéra son corps, qui était comme mort — il avait presque cent ans — et celui de Sara, qui ne pouvait plus donner la vie, et sa foi ne faiblit pas. Au contraire : loin de mettre en doute la promesse et de refuser de croire, il trouva sa force dans la foi, en reconnaissant la grandeur de Dieu et en étant absolument persuadé que Dieu est capable d'accomplir ce qu'il a promis. C'est pourquoi Dieu l'a déclaré juste en portant la foi à son crédit. Or si cette parole : "Dieu a porté sa foi à son crédit" a été consignée dans l'Écriture, ce n'est pas seulement pour Abraham. Elle nous concerne aussi. Car la foi sera aussi

*portée à notre crédit, à nous qui plaçons notre confiance en celui qui a ressuscité des morts Jésus notre Seigneur; il a été livré pour nos fautes, et Dieu l'a ressuscité pour que nous soyons déclarés justes » (Rm 4.1-25).*

S'il nous faut résumer l'enseignement de Paul ici, disons que l'accent est mis sur la foi, dont le meilleur exemple est Abraham, appelé à juste titre le père des croyants. Avoir la foi, nous dit Paul, c'est avoir une confiance entière que Dieu peut faire et accomplir ce que nous, êtres humains faibles et inconsistants, ne pouvons ni faire ni accomplir. Abraham a eu la foi que Dieu lui accorderait un fils et héritier, et lui assurerait une descendance extrêmement nombreuse par le moyen de ce fils — en fait toutes les nations — alors qu'il avait presque cent ans et que sa femme n'était plus depuis bien longtemps en âge de mettre au monde un enfant. Le don de ce fils, nommé Isaac, est intervenu de telle manière qu'Abraham et Sara n'ont pas pu faire autrement que de voir la grâce toute-puissante de Dieu à l'œuvre. Par la foi, Abraham a mis son espérance en Dieu, alors que tout semblait concourir à ce qu'il renonce totalement à espérer.

Cette foi que Dieu a mise en lui a servi à justifier Abraham devant lui : Dieu l'a compté comme juste, il l'a agréé devant lui, parce qu'Abraham ne s'était pas confié en ses richesses ou en sa puissance, ou en sa force physique. Paul montre à ses lecteurs de Rome, en particulier ceux d'origine juive, qu'Abraham n'a pas été justifié devant Dieu parce qu'il portait le signe extérieur du peuple de Dieu, la circoncision, comme si celle-ci était une œuvre faite par les hommes qui pouvait en elle-même plaire à Dieu et trouver grâce à ses yeux. Non, c'est l'inverse qui s'est produit : Abraham a été justifié par la foi qu'il a mise en Dieu, et Dieu lui a donné une marque extérieure de cette justification, un sceau la garantissant, à savoir la circoncision. Donc, que l'on soit Juif (portant la circoncision dans sa chair) ou que l'on soit non-Juif (ne portant pas cette marque), c'est par la foi que l'on est justifié.

Isaac, le fils de la promesse divine acceptée par la foi, est devenu lui aussi l'ancêtre d'une lignée de croyants. Cette lignée aboutit à tous ceux qui, par la foi, placent leur confiance en l'œuvre accomplie par Jésus-Christ, et non en leurs propres œuvres. Je cite encore la fin du quatrième chapitre de la lettre de Paul aux Romains :

*« Or si cette parole : "Dieu a porté sa foi à son crédit" a été consignée dans l'Écriture, ce n'est pas seulement pour Abraham. Elle nous concerne aussi. Car la foi sera aussi portée à notre crédit, à nous qui plaçons notre confiance en celui qui a ressuscité des morts Jésus notre Seigneur; il a été livré pour nos fautes, et Dieu l'a ressuscité pour que nous soyons déclarés justes » (Rm 4.23-25).*

Par nos propres œuvres, nous sommes bien incapables d'être justifiés devant Dieu, car elles seront toujours entachées d'une imperfection quelconque; mais notre foi en l'œuvre parfaite accomplie par Jésus-Christ pour nous suffira à nous justifier devant Dieu.

Dans un autre article, nous reprendrons notre lecture de la lettre de Paul aux Romains à partir du chapitre 5. Paul y expose avec plus de précision la nature de l'œuvre parfaite accomplie par Jésus-Christ, et que nous devons embrasser par la foi.

**Éric Kayayan**, pasteur

Source : *Foi et Vie Réformées*, [foi-vie.org.za/fr/](http://foi-vie.org.za/fr/) et [www.foietviereformees.org](http://www.foietviereformees.org).

L'auteur demeure en France et il est le pasteur responsable du ministère radiophonique *Foi et Vie Réformées*, associé à l'Église de Rietvallei en Afrique du Sud (GKSA). Ses émissions d'évangélisation et d'enseignement sont diffusées en Afrique, en Europe, aux Antilles et au Québec.

[www.ressourceschretiennes.com](http://www.ressourceschretiennes.com)



2018. Utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons.  
Patrimoine – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International ([CC BY-SA 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/))